

Ma Banque fait dans le Caritatif !

Je reçois la lettre mensuelle de ma banque. Je lis ceci : *"Il y a une cause en particulier que vous souhaitez soutenir ? Votre banque a réuni 24 associations partenaires, dont l'UNICEF, l'AFM-Telethon, le Secours catholique... A chaque paiement effectué avec votre carte, votre banque verse 5 cts d'euro à l'association que vous avez choisie – Tarif de l'option caritative : 12 €/an, hors cotisation carte"*.

Ainsi donc, si je décide de cotiser à cette option, je verse 12 € à ma banque. Et, chaque fois que j'utilise ma carte, ma banque verse 5 cts d'euro à l'association que j'aurai choisie. Ce qui signifie que je dois utiliser ma carte plus de 240 fois par an (soit plus de 20 fois par mois) au guichet ou au DAB de ma banque, avant que celle-ci verse les premiers 5 cts d'euro à l'association en question.

Une question : C'est ma banque qui fait du caritatif ? ou c'est moi qui aide ma banque ?